



Station du Col d'Ornon

Liste par profil des responsabilités et tâches liées au SGS

Responsable opérationnel

Mise à jour : 6 septembre 2019

Nota : Le Responsable opérationnel :

- est un membre du Conseil syndical
- il représente le Conseil syndical sur le site de la station
- il est hiérarchiquement au-dessus du Chef d'exploitation
- il a des disponibilités lui permettant une présence pratiquement quotidienne pendant la saison d'exploitation de la station
- il dispose de compétences particulières (par exemple : gestion d'équipe, gestion de personnel, remontées mécaniques, ...)
- il peut être choisi comme remplaçant du Chef d'exploitation s'il dispose des compétences suffisantes (mais le remplaçant peut être une autre personne si ce n'est pas le cas).

Le responsable opérationnel remplace généralement le Chef d'exploitation dans ses missions de nature administratives et d'organisation.

Les missions techniques de terrain sont plutôt confiées à un ou plusieurs salariés saisonnier qui seront nommés par le Chef d'exploitation lors de leur embauche.

Chapitre 1 : Missions de l'exploitant

- Aucune.

Chapitre 2 : Organisation de l'exploitant

- Est suppléant du Président pour recruter le personnel d'exploitation
- Informe les personnels lors du recrutement sur les responsabilités et tâches liées au SGS.
- **Voir le grille de répartition des tâches de gestion et de sécurité (chapitre 2)**

Chapitre 3 : Règles d'exploitation

- Elabore le planning d'affectation des personnels (en remplacement du Chef d'exploitation).
- Assure le suivi et la mise à jour des documents nécessaires à l'exploitation (registres, règlements de police et règlements d'exploitation)

Art. 3.3. Exploitation en circonstances exceptionnelles

- Recueille les informations de risque de vent, d'orage ou de givre.
- Décide de cesser ou de poursuivre l'exploitation.
- Vérifie que le dégivrage des installations a été effectué avant démarrage ou redémarrage des TK.

Art. 3.4. Gestion des incidents significatifs et des accidents

- Alerte, traite, rend compte en cas de cas d'incident significatif ou d'accident comme suppléant du Chef d'exploitation

Chapitre 4 : Maintenance

– Art. 4.1. Dispositions générales

- Planifie le gros entretien et les mises en conformité avec le Président et le Chef d'exploitation.
- Planifie les inspections périodiques avec le Président et le Chef d'exploitation.
- Planifie la visite annuelle des appareils avec le Président et le Chef d'exploitation (voir les guides d'exécution d'inspections annuelles)

Maintenance curative :

- Peut participer à la décision de la poursuite de l'exploitation de la remontée en mode dégradé ou non.
- S'assure que la sécurité du public est assurée en cas d'exploitation en mode dégradé.

Art. 4.3. Gestion des pièces détachées :

Procédure d'achat :

- Agit en concertation avec le Chef d'exploitation pour la gestion des pièces détachées .

Procédure de gestion du stock :

- Participe à la gestion du petit stock de pièces détachées en collaboration avec le Chef d'exploitation.

Chapitre 5 : Organisation du retour d'expérience

- Participe aux réunions pour le REX.

Chapitre 6 : Gestion des compétences

- Aucune.

Chapitre 7 : Dispositif permanent de contrôle interne et de suivi de la sécurité

- Vérifie la prise en compte et l'application des éléments de suivi de la sécurité (courriers et recommandations du STRMTG, les publications de DSF, la documentation des constructeurs, ...)

Chapitre 8 : Gestion documentaire

- Elabore ou propose la mise à jour de documents.